

GOVERNANCE

Les AG des sociétés cotées à Paris ont enregistré un taux de contestation moyen de 5,9 % en 2010, un niveau inégalé dans les autres grands pays européens, selon Proxinvest.

La contestation gagne du terrain dans les AG des sociétés cotées françaises

Les actionnaires des sociétés cotées françaises se rebiffent de plus en plus lors des assemblées générales, d'après un rapport publié hier par le cabinet de conseil Proxinvest. Le taux de contestation moyen enregistré par les entreprises de la cote parisienne lors de ces grands rendez-vous annuels a atteint 5,9 % en 2010, soit le niveau le plus élevé parmi les grands pays européens. Pour les entreprises du CAC 40, ce taux a atteint 6,3 % l'an passé, contre 5,9 % en 2009 et 4,8 % en 2008. Seule l'Irlande affiche un taux de contestation moyen plus élevé (6 %) sur la période, marquée par la débâcle des institutions financières de l'ex-Tigre celt. Proxinvest a passé au crible l'ensemble des résolutions soumises aux votes des porteurs de titres hexagonaux l'année dernière et comptabilisé les suffrages négatifs.

En tout, 64 résolutions ont été rejetées, soit 14 de plus qu'en 2009. Dans plus de quatre cas sur dix, les résolutions rejetées correspondaient à des augmentations de capital, dont la mise en œuvre débouche souvent sur une dilution des partici-

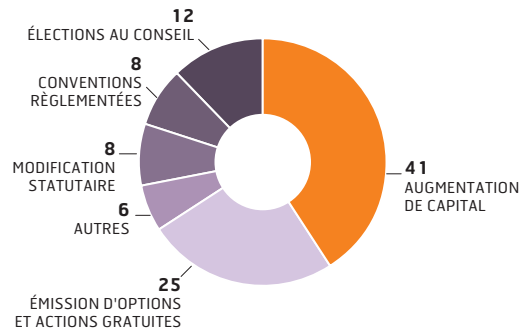
pations des actionnaires existants. Ainsi, les AG de CGG Veritas, de GFI Informatique, de Saft Group ou encore d'Ipsos ont rejeté les résolutions proposant des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription. Autre fait marquant : un quart des résolutions rejetées visait des émissions d'options et d'actions gratuites, généralement au bénéfice des dirigeants-mandataires sociaux. Ce fut le cas notamment de sociétés du distributeur spécialisé CFAO, récemment introduit en Bourse, et du Club Med.

Le CAC 40 pas épargné

Les grandes valeurs ne sont pas en reste. Au sein du CAC 40, huit sociétés ont affiché des taux d'approbation de moins de 80 %, dont Alcatel-Lucent, Bouygues ou encore Essilor. Certaines directions ont même frôlé l'humiliation, comme l'illustrent les taux d'approbation de trois des résolutions présentées aux actionnaires de Société Générale. La convention réglementée concernant les indemnités de départ de Frédéric Oudéa, l'actuel PDG de la ban-

LES RÉOLUTIONS REJETÉES OU RETIRÉES DU VOTE DES AG

EN %, DANS 24 SOCIÉTÉS COTÉES FRANÇAISES, EN 2010



« LES ÉCHOS » / SOURCE : PROXINVEST

que française, a été adoptée avec 50,81 % des votes. Même défiance à l'égard de la retraite-chapeau due à l'ex-patron de l'établissement bancaire, Daniel Bouton, dont le départ a suivi la fraude Kerviel et le scandale provoqué par l'attribution, jugée abusive, de stock-options aux dirigeants de la banque.

Malgré les signes de reprise économique, Proxinvest s'attend à une saison 2011 des AG au moins aussi contestataire. Une situation qui la pousse à militer pour élargir le comité de rédaction du code Afep-Medef, composé à ce jour uniquement de représentants des émetteurs, aux investisseurs. M. RN.